

SEANCE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU 20 NOVEMBRE 2020

Rapport prévu à l'article 63 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal.

Après réunion du comité de concertation Commune/CPAS du 03/11/2020.

Présent(e)s :

POZZONI BRUNO, BOURGMESTRE - PRÉSIDENT ;

HOUDY VÉRONIQUE, GELAY DAVID, R'YADI RÉGIS, D'HAUWER PINON KIM, LEHEUT ÉMÉRENCE, ECHEVINS;

VEULEMANS RENÉ, COTTON ANNIE, HOYAUX MARYSE, CASTIN YVES, SAUVAGE PATRICK, VERGAUWEN PHILIPPE, LESCART RONALD, FARNETI ANNA-RITA, THUIN THIERRY, CHAPELAIN HUBERT, SITA GIUSEPPE, MINON CATHY, PULIDO-NAVARRO KATIA, DOGRU NURDAN, POELART FREDDY, CAPRON ELIE, VARLET ETIENNE, CHEVALIER ANN, ~~LENAIN CAMILLE~~, CONSEILLERS(ÈRES);

LEMAIRE EVELYNE, DIRECTRICE GÉNÉRALE FF.

BOITTE MARC, PRÉSIDENT DU CPAS ;

DI GIUSEPPE CLAUDIA, ~~TAMBURRO PATRICIA~~, DEBLANDRE VALENTIN, DOGRU NURDAN, GHISLAIN PATRICIA, DESSIMEON PATRICE, GUNGOR TIMUR, PAULUS CATHERINE, HOUSSIERE GENEVIÈVE, CONSEILLERS(ÈRES) DE L'ACTION SOCIALE ;

PIETTE ANNIE, DIRECTRICE GÉNÉRALE DU CPAS.

Excusé(e)s : Mr David Gelay, Echevin

Mme Camille Lenain, Conseillère communale

Mme Patricia Tamburo, Conseillère de l'Action sociale

SEANCE PUBLIQUE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h30. Il précise que plusieurs synergies ont été mises en place mais qu'au vu de la grandeur de notre commune, d'autres synergies sont plus complexes à mettre en place que dans une commune plus petite.

Cette année particulière a été marquée par la pandémie du Covid-19 que nous traversons encore. L'ensemble des missions de la Commune et du CPAS en ont été impactées et une adaptation continuelle à l'évolution de la situation a dû être mise en place, tout en assurant la continuité du service aux citoyens.

Cette situation a ralenti les synergies habituelles mises en place entre les deux entités telles que la livraison des repas et de la soupe dans les écoles. Mais cela a permis également une synergie forte et concluante au niveau de la gestion de la crise. La mise en œuvre des différentes mesures ont été concertées et appliquées de commun accord, avec les spécificités nécessaires de chacun.

Par ailleurs, un renfort a été apporté par la Commune dans la maintenance du Home Doux Repos durant la première période active de pandémie. Le prêt de nébuliseur de désinfection a également été mis en œuvre par la Commune vers le home Doux Repos durant la seconde vague.

Le résultat de la collaboration est jusqu'à présent très positif.

1. Tutelle de la Commune sur le CPAS

Pour accélérer l'analyse des décisions du CPAS et ne pas être contraint d'appeler certaines d'entre elles à cause de la difficulté à les évaluer sur base de la liste transmise par le CPAS conformément à l'article 112 de la Loi du 08/07/1976 organique des CPAS, un dossier informatique a été créé sur le serveur, où le Cpas poste ses délibérations. La Commune peut ainsi les consulter. Ce procédé continue à montrer son efficacité.

2. Fusion/synergie Commune – CPAS des services GRH/Traitements

La situation relative à une fusion/synergie des services GRH et traitements est inchangée et n'a pas été revue pour les motifs déjà invoqués, à savoir que les services GRH et traitements au CPAS sont fusionnés, en tenant compte aussi de la spécificité de la gestion des agents de la maison de repos, des personnes engagées dans le cadre de l'article 60,§7 et de par le fait que le CPAS gère autant de personnel que l'administration communale.

Du point de vue infrastructure, il est impossible de regrouper quoi que ce soit sans remettre en cause l'affectation de nombreux locaux.

Cependant des collaborations ponctuelles sont mises en place en matière de statuts, règlement de travail, méthodes de travail, ... notamment.

Une entraide mutuelle et des rencontres s'opèrent régulièrement entre les services GRH de la Commune et du CPAS afin d'accorder les points de vue et les procédures mises en œuvre.

3. Situation point de vue « cadre »

Un plan de nomination établi en collaboration avec le Centre Public de l'Action Sociale a été mis sur pieds pour la législature en cours et se poursuit.

L'accent est toujours mis sur la mobilisation et la motivation du personnel tout en assurant une transversalité plus que nécessaire afin de faire évoluer les dossiers en cours et de les mener à bien.

La fonction de DPO (agent chargé de la protection des données) commun commune/CPAS a été proposée à un agent en interne qui l'a acceptée et dont le traitement sera revu en fonction des responsabilités inhérentes à cette mission.

De même, la mission de Coordinateur Psychosocial Local, anciennement dévolue à la Directrice Générale du CPAS et non conciliable avec sa charge de travail, a été reprise par une agente en interne à la Commune dont le traitement a été revu en fonction des responsabilités endossées.

4. Rénovation urbaine – Cpas – gestion des logements

Le CPAS gère en interne les 18 logements sis rue du Bal Blanc, 4 ; 6 logements à finalités sociales dans le cadre de l'article 132 du Code Wallon du Logement, 4 maisons de transit et 4 Initiatives locales d'accueil pour demandeurs d'asile dont une maison appartenant au CPAS et sise Grand'rue 135 à Manage, entièrement rénovée grâce au subsidie « ILA ».

5. Service informatique

Ce service est déjà « synergisé ».

Un informaticien intervient ponctuellement(+/- à raison d'un mi-temps) afin de résoudre les problèmes rencontrés au CPAS et afin de gérer le parc informatique.

6. Service interne de prévention et de protection

La commune et le CPAS ont obtenu l'autorisation du SPF compétent de mettre en place un service de prévention et de protection au travail commun.

Ce service est déjà « synergisé »

Un conseiller en prévention de niveau 2 est en fonction à raison d'un temps plein.

Un agent du CPAS est en formation actuellement en qualité de conseiller en prévention – connaissances de base afin de l'épauler dans sa fonction, notamment au niveau de la maison de repos.

7. Plan de Cohésion sociale (PCS)

Les synergies mises en place précédemment sont toujours d'actualité : convention de partenariat dans le cadre de la location des maisons d'activité, collaboration dans le cadre de certains dossiers spéciaux, collaboration dans le cadre de la fête de la Saint-Nicolas, collaboration dans le cadre du projet « Été solidaire » (ce projet n'a pas eu lieu cette année en raison de la pandémie).

Une éducatrice accompagne certaines personnes, familles en difficulté mais aussi les décrochages aux assuétudes.

En ce qui concerne les dossiers "démences" et les "Alzheimer café", cette tâche a été assurée par le service social de l'asbl espace seniors, le temps qu'une éducatrice se forme à cette matière. Aujourd'hui c'est elle qui assure tous ces suivis et dans des cas plus ardu, elle sollicite l'aide de l'espace seniors. Cette collaboration est possible également dans le cadre du partenariat sur base de l'article 18 du PCS.

8. Maison d'Enfants

Les synergies possibles entre la commune et le CPAS mises en place sont toujours d'actualité. Les repas des enfants sont confectionnés et livrés par le service cuisine du Home Doux Repos.

9. Enseignement

Les repas et la soupe sont confectionnés et livrés dans les écoles communales manageoises par le service cuisine de la maison de repos « Le Doux Repos ».

La collaboration est bien rôdée et fonctionne parfaitement.

10. Actions menées en commun

MARCHE PUBLIC DE RENOUVELLEMENT SEPPT

Un marché commun commune/CPAS a été mené et un service commun est désigné depuis le 01/01/2020.

CONFECTION ET LIVRAISON DES REPAS SCOLAIRES

Prise d'effet 01.11.2016 - Convention entre Commune et CPAS

CRECHE COMMUNALE « LA TARENTELLE »

Confection, livraison des repas et lavage du linge assurés par la Maison de Repos « Le Doux Repos ».

CUISINE DU DOUX REPOS

Collaboration lors de certains événements communaux, réunions de travail de l'Administration communale (confection de verrines, repas...etc).

MISE À DISPOSITION D'ARTICLES 60

Des articles 60 sont mis régulièrement à la disposition de l'Administration communale, tant au niveau de la Division des travaux que des services administratifs de la commune, de la police, ou des établissements scolaires.

FORMATIONS

Des formations de groupe sont organisées en interne par des intervenants extérieurs pour le personnel de la Commune et du CPAS. Les modalités pratiques et financières de la formation étant traitées par la commune et le catering par le CPAS (Exemple : formation marchés publics).

DECHETS PLASTIQUES

Une enquête relative à la suppression de la vaisselle jetable en plastique a été réalisée à la commune et au CPAS (maison de repos) afin de déterminer quelles procédures adopter pour éviter ce genre de déchets et envisager les filières possibles en cas d'utilisation de vaisselle compostable.

Monsieur le Président donne la parole aux personnes qui ont des questions à poser

MONSIEUR CASTIN demande des exemples au niveau de la « mobilisation et la motivation du personnel » (point 3 du rapport).

MADAME COTTON : Les synergies sont de plus en plus nécessaires dans le contexte actuel. Nécessité de trouver des sous, soit augmentation des recettes, soit diminution des dépenses.

Il y a actuellement deux postes de Directeurs Généraux – C.P.A.S. et Commune.

MADAME COTTON rappelle son souhait, déjà évoqué précédemment, d'avoir plus d'indicateurs du point de vue des synergies, pouvoir mesurer leur évolution au fil du temps.

La Commune et le C.P.A.S. ont le même Conseiller en prévention, à temps plein. Comment est réparti ce temps plein entre la Commune et le C.P.A.S. ?

MONSIEUR POZZONI : Ce que nous tentons de faire est d'accentuer au maximum les synergies.

EXEMPLES :

- Système de détection incendie – Place Albert I^{er}, n° 1/A, au C.P.A.S. ;
- Projet d'aménagement des abords de la Maison de Repos ;
- Données informatiques hébergées sur le serveur Communal.
- Mutualisation par rapport à la crise COVID-19.

MADAME COTTON : Les indicateurs chiffrables sont faits pour évaluer les performances et pouvoir en discuter.

Si nous n'y avons rien à apporter, ne tenons plus ce Conseil conjoint, vu le coût engendré et la mobilisation de l'administration.

MONSIEUR POZZONI :

Nous tentons de maximiser les prises de positions communes.

Nous essayons de rencontrer les besoins en essayant de ne pas faire appel à des sous-traitances.

Nous continuerons de faire le Conseil conjoint comme le prévoit la Loi.

Pour l'instant, nous avons bien d'autres choses à faire que des « indicateurs ».

Les bureaux de la Commune et du C.P.A.S. sont occupés à 100 %, le rapprochement des services est donc impossible. Il faut aussi tenir compte de la confidentialité (C.P.A.S.).

Plus personne n'ayant de question, Monsieur Marc BOITTE et Monsieur Bruno POZZONI terminent en remerciant l'assemblée de sa présence.

La séance est levée à 19h.

La Directrice générale f.f.,


Evelyne LEMAIRE

Le Bourgmestre,


Bruno POZZONI

La Directrice générale du CPAS,


Annie PIETTE

Le Président du CPAS,


Marc BOITTE

